

Echo du Conseil Municipal de St Bonnet de Chavagne

Le conseil municipal s'est réuni le 09 février 2009 et a débattu des sujets suivants :

Budget :

Le Conseil Municipal a pris connaissance du compte administratif 2008 tel qu'il pourra être adopté ultérieurement. Les détails des réalisations dans les sections de fonctionnement et d'investissement ont été analysés ainsi que l'état définitif d'imposition 2008 des quatre taxes directes locales. Une première réflexion a été lancée sur les évolutions pour 2009. L'ensemble des projets d'investissements communaux pour 2009 a été évoqué pour la préparation du budget 2009. Les choix des investissements prioritaires et la décision de faire progresser ou non les taux d'imposition ont été abordés. A la suite de ces échanges, le détail du budget primitif 2009 sera débattu et voté lors du prochain Conseil Municipal en mars 2009.

Le Conseil Municipal a délibéré favorablement pour le renouvellement de la ligne de crédit auprès des organismes bancaires. Cette ligne de trésorerie permet d'attendre le versement des subventions liées principalement aux investissements.

Convention SPA :

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de renouveler la convention avec la SPA pour la capture et la mise en fourrière des animaux, notamment des chiens divagants et dangereux.

ADMR :

Le Maire présente l'association de l'ADMR de St Antoine qui regroupe 4 communes (St Bonnet de Chavagne, Montagne, St Antoine et Dionay) avec ses services.

Une réunion entre les maires des 4 communes, les représentants de l'association locale ADMR et les responsables de la Fédération Départementale de l'ADMR de l'Isère s'est déroulée le 12 janvier 2009. Cette rencontre a permis d'exposer l'organisation de la fédération départementale de l'ADMR et d'aborder les difficultés financières rencontrées par l'ADMR et d'en analyser les causes. Une demande d'aide a été formulée aux 4 communes concernées qui doivent se concerter pour apporter une réponse collective.

Travaux :

Sur les conseils de l'Architecte des Bâtiments de France, le Conseil Municipal a délibéré favorablement pour déposer une demande une subvention au Service Départemental d'Architecture afin de financer les travaux d'entretien de la toiture située sur l'escalier d'honneur.

Divers :

Le Conseil Municipal a pris connaissance de la carte fournie par le bureau d'étude missionné par la Communauté de Communes du Pays de St Marcellin pour travailler sur la signalétique communale. Il convenait de statuer sur le repérage des routes de la commune, sur les différents supports, plaques et panneaux qui ont été présentés afin de faire les choix nécessaires.

Le Conseil Municipal a décidé d'acquérir d'un défibrillateur pour la commune.